

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE DANNE ET QUATRE VENTS
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2026

Date de convocation
25/08/2026

Date d'affichage

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de votants :	15
Nombre d'absents :	0

L'an deux mille vingt-six, le trente et un du mois d'août à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc JACOB, maire.

Membres présents : SCHEFFLER Jean-Jacques, LOZITO-URBES Nathalie, QUIRIN Jean-Jacques, FRITSCH Christelle, BAE Laetitia, BENZIDOUR Myriam, BRUA Dolorès, DIEBOLD André, JULLIENNE Michel, MERKLE Catherine, SCHEFFLER Sylvain, SCHMITT Mylène, THOMAS Daniel, WATZKY Lionel.

Membres absents excusés : /

Secrétaire de séance : MERKLE Catherine

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 19h00.

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2141-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le Conseil Municipal en début de chaque séance. Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Catherine MERKLE.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°2 : APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 29 JUIN 2026

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2026, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, ne faisant l'objet d'aucune observations est adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°3 : SUPPRESSION DE POSTE : ATTACHÉ TERRITORIAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de décider de la suppression d'emploi après avis du comité social territorial,
- Les raisons qui amènent à proposer la suppression d'emploi : départ à la retraite d'un agent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'avis du comité social territorial en date du 26 juin 2026

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

Sur proposition de M. le Maire et considérant que l'agent Mme Sylviane BERLOCHER, nommé au grade d'attaché territorial, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2026,

- DÉCIDE de supprimer un emploi à temps complet d'attaché territorial à compter du 1^{er} septembre 2026

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°4 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AMISSUR POUR LIGNE AXIALE GRAND'RUE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de « Traçage d'une ligne axiale au niveau de la RD604, grand'rue ». Il soumet 5 devis aux membres :

- de la société EST SIGNAL de PHALSBOURG pour un montant de 2 920 € HT, soit 3 504 € TTC
- de la société GERNER SIGNALISATION de WOLFISHEIM pour un montant de 4 175 € HT soit 5 010 € TTC
- de la société GERNER SIGNALISATION de WOLFISHEIM pour un montant de 6 815 € HT soit 8 178 € TTC
- de la société AXIMUM de CHAUDENEY-SUR-MOSELLE pour un montant de 5 097.60 € HT soit 6 117.12 € TTC
- de la société SNH SIGNALISATION de MORVILLE-LES-VIC pour un montant de 4 480 € HT soit 5 376 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix contre et 4 abstentions :

- REJETE le projet de « Traçage d'une ligne axiale au niveau de la RD604, grand'rue ».

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°5 : LOCATION DE PARCELLES COMMUNALES

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune possède au lieu-dit du Sauweid des terrains communaux non exploités situé derrière le stade de foot. Il propose au Conseil Municipal de consentir une location de cette parcelle au profit de M. Benoît FRITSCH, domicilié 31 route de Sarrebourg 57370 PHALSBOURG, qui souhaite les exploiter.

La durée de location est fixée à 9 ans à compter du 1^{er} septembre 2026 renouvelé tacitement pour la même durée à la fin de l'échéance.

M. le Maire précise que le locataire sera tenu d'entretenir les lieux en bon état et de respecter la réglementation en vigueur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de louer les parcelles communales cadastrée section B n°2, 3 et 4 d'une contenance de 4 500 m² à M. Benoît FRITSCH, domicilié 31 route de Sarrebourg 57370 PHALSBOURG
- FIXE le montant du loyer annuel en fonction de l'indice de fermage de l'année
- DIT que le bail prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2026

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents, contrats ou actes à intervenir relatifs à cette location.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°6 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION

M. le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'association TOUGUEZEUR de DANNE ET QUATRE VENTS qui gère le Conseil Local des Jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'accorder une subvention exceptionnelle de 230 €.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°8 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Il donne la parole à Monsieur Jean-Jacques SCHEFFLER, 1er Adjoint délégué pour les questions d'environnement, qui présente au Conseil Municipal le rapport 2025.

Le rapport est constitué :

- d'une synthèse de l'année 2025,
- d'une présentation du service
- d'une évaluation de la qualité de service,
- des comptes de la délégation
- d'une partie concernant le délégataire
- d'une partie glossaire
- d'une partie annexe

Après présentation de ce rapport par Monsieur Jean-Jacques SCHEFFLER, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

/

N° ordre	OBJET
1	Désignation d'un secrétaire de séance
2	Approbation du PV de la réunion du 29 juin 2026
3	Suppression de poste : attaché territorial
4	Demande de subventions AMISSUR pour ligne axiale grand'rue
5	Location de parcelles communales
6	Subvention exceptionnelle a une association
8	Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025

Membres présents : SCHEFFLER Jean-Jacques, LOZITO-URBES Nathalie, QUIRIN Jean-Jacques, FRITSCH Christelle, BAE Laetitia, BENZIDOUR Myriam, BRUA Dolorès, DIEBOLD André, JULLIENNE Michel, MERKLE Catherine, SCHEFFLER Sylvain, SCHMITT Mylène, THOMAS Daniel, WATZKY Lionel.

Membres absents excusés : /

La séance a été levée à 22h40.

Jean-Luc JACOB, Maire	
Catherine MERKLE, secrétaire de séance	